

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 44 (1982)
Heft: 5

Rubrik: La lutte contre les campagnois dans le canton de Neuchâtel : elle s'avère impossible pour des raisons d'ordre financier et technique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La lutte contre les campagnols dans le canton de Neuchâtel : elle s'avère impossible pour des raisons d'ordre financier et technique

O.B. Le canton de Neuchâtel se voit hors d'état de supporter les frais d'une extermination efficace des campagnols. Avant de prendre d'autres décisions à ce sujet, la Direction du Département de l'agriculture tient à apprécier tout d'abord les résultats d'un essai à grande échelle en voie d'organisation dans la commune de La Chaux-de-Fonds sur 200 hectares de prairies et pâturages affectés par ces rongeurs.

A l'occasion d'une réunion de spécialistes en la matière et d'agriculteurs établis sur le territoire de la commune de La Chaux-de-Fonds, Monsieur Jacques Béguin, le directeur du Département neuchâtelois de l'agriculture a déclaré qu'une lutte efficace contre l'invasion actuelle de campagnols ne semble guère être possible. Ces rongeurs fouisseurs se sont multipliés à un tel point dans la plupart des régions jurassiennes qu'il faut se résigner à attendre et voir si la nature intervient spontanément en tant que régulateur biologique sous forme d'une épidémie destructrice. Cela devrait

toutefois se produire avant la prochaine période de végétation. Des interventions sporadiques entreprises par des paysans isolés n'auraient désormais plus aucune chance de succès. D'autre part, on ne dispose pas des moyens en matériel requis pour le traitement des grandes surfaces et notamment pas d'une quantité suffisante d'appâts. Des mesures obligatoires seraient donc aléatoires.

Bien que le canton de Neuchâtel ait créé des bases légales permettant d'imposer une lutte obligatoire, la Direction de l'agriculture préfère s'en abstenir en attente de l'issue des essais de La Chaux-de-Fonds. Mais dès que les résultats seront connus, on procéderait à une lutte intégrale dans tout le territoire cantonal. Il faut cependant déjà s'attendre à une sérieuse déficience de fourrage pendant l'année courante; dans de vastes régions, l'hiver n'a pas été assez rigoureux pour décimer les campagnols, et là où la neige a disparu, les prairies ont l'aspect de terrains labourés. Trad. H.O.

Les canons antigrêle : les résultats obtenus en 1980 ont été confirmés en 1981

Un canon antigrêle système «Corballan» de provenance française a été installé au printemps de 1980 à Grosshöchstetten BE sur le domaine de l'arboriculteur Ernst Schürch. (Nous en avons déjà parlé dans le numéro 9/80.) Des contrôles effectués la même année par la Centrale cantonale d'arboriculture d'Oeschberg-Koppigen révèlent des résultats si favorables qu'ils inspirent certains doutes.

Les mesurages entrepris en 1981 ont cependant fourni une confirmation si évidente

des observations faites l'année précédente qu'il ne peut plus être question d'un simple hasard. Depuis, la Centrale d'arboriculture mentionnée a contrôlé systématiquement les chutes de grêle dans la zone concernée à l'aide de «grêlimètres». Ces appareils placés sur des supports solides et garnis de caoutchouc mousse sont orientés respectivement vers les quatre points cardinaux et espacés selon certains intervalles. Pendant les périodes de danger, ils sont surveillés, renouvelés en cas de be-